

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
ADDITIF N° 72

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 16 décembre 2016 à 18h00 au 26 décembre à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

2 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **2 lots « 1 séjour à Londres pour assister au match de basket-ball NBA Global Games London 2017 à l'O2 le 12 janvier 2017 » d'une valeur unitaire de 690 Euros**

Le séjour comprend :

- 2 billets EUROSTAR de Paris à Londres aller/ retour (classe standard) ; Départ le 12/01/2017 et retour le 13/01/2017
- L'hébergement pendant 1 nuit en chambre double à l'Holiday Inn Express London - Greenwich à Londres (le 12/01/2017 au soir)
- 2 billets pour assister au match de basket-ball NBA Global Games London 2017 à l'O2 à Londres le 12/01/2017

Les dates du séjour ne pourront en aucun cas être modifiées.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront impérativement se munir d'une pièce d'identité valide conforme à la législation du pays concerné au moment du départ. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation du match.

